

Ordre du jour

Assemblée générale des membres du Comité d'action local (CAL)

1. Mot de bienvenue de la présidence et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ;
4. Rapport de la présidence et de la trésorerie ;
5. Élections aux postes :
 - Président(e) de la circonscription;
 - Secrétaire;
 - Responsable des membres;
 - Responsable du financement;
 - Les autres directeurs, jusqu'à un maximum de 7.
6. Période de questions;
7. Clôture de l'assemblée et remerciements.